

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)  
**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Auditorium – Fixation des tarifs pour la saison 2007-2008

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la saison 2007-2008, il y a lieu de définir dès à présent les nouvelles grilles tarifaires qui seront applicables pour les spectacles présentés à l'Auditorium par le duo dijonnais et les prestations diverses assurées par cette structure.

La proposition qui est soumise à votre appréciation reconduit, dans ses grandes lignes, la tarification définie par le Conseil Municipal pour la saison 2006-2007. Des modifications y sont cependant apportées dans le sens d'une ouverture encore plus grande à toutes les catégories de public.

Les modifications et nouveautés portent sur les points suivants.

- Spectacle exceptionnel  
Instauration d'une nouvelle formule tarifaire pour spectacle exceptionnel.
- Augmentation de tarif  
Augmentation du tarif de la formule A en 1ère série de 48 à 49 € et de la formule A en 2ème série de 37 € à 38 €.
- Partenariat parking Clemenceau  
Vente de tickets de parking d'une durée de cinq heures de nuit.
- Abonnement « liberté »  
Réduction de l'abonnement « liberté » de neuf à huit spectacles.
- Tarif de groupe  
Elargissement de la notion de « tarif de groupe » aux spectateurs individuels qui constituent un groupe.
- Tarif de dernière minute  
Remplacement du tarif de dernière minute actuel, qui fait double usage avec le tarif réduit, par un tarif de dernière minute correspondant à un demi tarif appliqué à tous les spectateurs achetant leur billet le soir du spectacle.
- Tarif promotionnel  
Désormais, le tarif promotionnel pourra être appliqué cinq fois dans la saison au lieu de trois à quatre fois.

- Tarif professionnel  
Instauration d'un tarif « professionnel du spectacle » équivalent au tarif de dernière minute (demi tarif).
- Ventes sur internet  
Elargissement de la vente des billets sur le site internet aux billets à tarif réduit.
- Visites des lieux  
Mise en place d'un tarif pour les visites de l'Auditorium et du Grand Théâtre destiné aux entreprises.
- Tarif pour les associations  
Instauration d'un tarif réduit spécifique destiné aux associations pour la location des salles.
- Locations de salle  
Instauration d'un tarif de location de salle pour le foyer des musiciens et pour le studio de danse.
- Petit salon  
Augmentation du tarif de location de 500 à 600 €.

Le dispositif proposé est présenté en deux parties :

- grille tarifaire de la billetterie
- autres tarifications.

## I – GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE

### 1.1 - La grille se présente comme suit, se répartissant entre cinq formules : A B C D et E.

	Formule <b>A</b>			Formule <b>B</b>			Formule <b>C</b>			Formule <b>D</b>	Formule <b>E</b>
	1ère série	2ème série	3ème série	1ère série	2ème série	3ème série	1ère série	2ème série	3ème série	Série unique	Série unique
Tarif plein	49 €	38 €	22 €	40 €	30 €	20 €	30 €	25 €	15 €	20 €	12 €
Abonnement	30 €	22 €	-	26 €	19 €	-	19 €	16 €	-	12 €	8 €
Tarif « groupe » et tarif « adhérent »	38 €	27 €	16 €	30 €	23 €	14 €	24 €	20 €	12 €	15 €	9 €
Tarif réduit	10 €									7 €	

Tarif « carte culture » et « établissements d'enseignement » : 5,5 €
Tarif « dernière minute » : 50 % du prix plein tarif
Enfant de moins de 12 ans accompagné : 7 €

### 1.2 - Modalités d'application

**Formule (de A à E) :** elle définit le niveau de prix du billet en fonction de l'économie générale du spectacle.

Les formules D et E correspondent à une série unique dans le cadre d'une salle réduite initialement au parterre et étendue progressivement en fonction du remplissage.

**Série (de 1ère à 3ème) :** elle se réfère au positionnement des fauteuils dans la salle (document présenté en annexe).

**Carte d'adhérent :** son prix est de 25 €.

Elle permet d'acheter au tarif « adhérent » (avec une réduction d'environ 25%) une place par représentation. Elle est nominative et porte le nom du titulaire.

#### Abonnement

L'abonnement est un achat groupé en une seule fois avec une réduction d'environ 40 %.

Quatre types d'abonnements sont proposés.

1- Achat d'un minimum de quatre spectacles à choisir parmi des genres (danse, musique de chambre et récital, etc.) ou des thèmes (un pays, un auteur-compositeur, etc.) dont un obligatoire à choisir parmi une liste.

2- Achat d'un minimum de six spectacles à choisir parmi des genres ou des thèmes dont deux obligatoires à choisir parmi une liste.

3- Achat d'un minimum de huit spectacles à choisir parmi des genres ou des thèmes dont trois obligatoires à choisir parmi une liste.

4- Achat d'un minimum de huit spectacles à choisir dans la totalité de la programmation de la saison dont trois obligatoires à choisir parmi une liste.

Chaque abonné se voit remettre gracieusement une carte d'abonné nominative lui permettant de bénéficier du tarif « carte » pour des spectacles achetés hors abonnement.

Pour l'achat d'un ou plusieurs abonnements, le paiement fractionné en quatre fois maximum par prélèvement bancaire automatique est proposé.

### **Groupes**

Il s'agit de tout regroupement d'au moins dix personnes sous la responsabilité d'une personne relais, à l'exclusion des entreprises dans le cadre d'une opération de relations publiques. L'achat doit être effectué sur une même représentation et en une seule fois.

Ce tarif, qui permet une réduction d'environ 25%, n'est pas cumulable avec le tarif réduit.

Le tarif « groupe » est également appliqué aux titulaires de la carte du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon sur présentation de leur carte.

Les détenteurs de cartes Cezam ou Performance bénéficieront du « tarif groupe » sur une liste de spectacles définie par le duo dijon en accord avec chacun de ces organismes en début de saison.

### **Etablissements d'enseignement**

Il s'agit des classes de six élèves minimum âgés de moins de 26 ans et accompagnés (écoles primaires, collèges, lycées, écoles spécialisées d'enseignement artistique) dans le cadre d'une démarche pédagogique. Les tarifs qui leur sont appliqués donnent accès à des places de 2<sup>ème</sup> série et 3<sup>ème</sup> série.

Au-delà de 26 ans, le tarif « groupes » est appliqué.

Les accompagnateurs bénéficient d'une place exonérée par tranche de douze élèves accompagnés.

### **Tarifs réduits**

Les bénéficiaires sont les suivants :

- jeunes de moins de 26 ans, étudiants ou non, sur présentation d'une pièce justificative
- demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif ASSEDIC
- personnes en situation de réinsertion professionnelle au titre des mesures prises dans ce domaine par les pouvoirs publics, sur présentation d'un justificatif de cette position
- personnes en situation d'apprentissage au sens du code du travail sur présentation d'un justificatif
- personnes liées à la production du spectacle.
- Personnes à mobilité réduite ou handicapées sur présentation d'une carte d'invalidité ainsi que la personne les accompagnant.

**Tarif « enfant »** : il concerne les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte et s'applique à tous les spectacles et toutes les séries.

**Tarif « dernière minute »** : ce tarif est proposé à tous les spectateurs qui achètent des billets le soir même du spectacle à partir de trente minutes avant la représentation, dans la limite des places disponibles. Une réduction de 50 % s'applique sur le tarif plein de la place dans chacune des séries.

**Tarif « carte culture »** : il est ouvert uniquement aux titulaires de cette carte dans le cadre du dispositif mis en place par le Grand Dijon. Il donne accès à des places dans toutes les séries.

**Tarif ponctuel** : un tarif ponctuel pourra être décidé par le Conseil Municipal pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

**Tarif promotionnel** : un arrêté pourra autoriser le duo dijon à avoir recours à un tarif promotionnel fixé à 7 € dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de communication et période préalablement définis) afin de vendre un nombre de places ne pouvant dépasser 30 % de la jauge de la salle. Ce dispositif représentera cinq opérations promotionnelles maximum dans le courant de la saison.

**Tarif professionnel** : équivaut au tarif de dernière minute (demi tarif). Ce tarif s'applique aux professeurs et assistants titulaires du Conservatoire National de Région de Dijon, aux personnels des structures culturelles du spectacle vivant de type scènes nationales, opéras, Centres Dramatiques Nationaux, sur présentation d'un justificatif dans la limite d'une place par personne.

### **Tarifs pour les spectacles en partenariat spécifique dans le cadre de la programmation artistique**

Il s'agit des spectacles entrant exclusivement dans la programmation artistique du duo dijon, qui font l'objet d'un partenariat spécifique préalable avec des associations ou des structures artistiques de la région.

Pour la saison 2007-2008, sont principalement concernés :

- le Conservatoire National de Région et l'association Diffusion Musicale du Conservatoire
- l'Association Bourguignonne Culturelle
- l'Association Cumulus pour le festival Why Note
- l'Association Art Danse
- le Centre Dramatique Théâtre Dijon Bourgogne (TDB)
- la Camerata de Bourgogne
- l'Eldorado
- l'Association Zutique Production pour le Tribu Festival
- les établissements culturels des régions Bourgogne et Franche-Comté dans le cadre de partenariats spécifiques.

Il est proposé de consentir aux membres, adhérents ou abonnés de ces structures, uniquement dans le cadre des opérations spécifiques organisées en collaboration, les mêmes avantages tarifaires que ceux accordés aux possesseurs de la carte du duo dijon, sur présentation d'un justificatif de rattachement à ladite structure (carte de membre, d'adhérent ou d'abonnement).

### **Tarifs pour les spectacles « hors les murs »**

Le duo dijon programme des spectacles dans d'autres lieux que l'Auditorium de Dijon. Les grilles tarifaires ci-dessus sont applicables à ces spectacles.

### **Modalités de contrôle**

Pour tous les tarifs spéciaux, un justificatif pourra être demandé à l'entrée en salle. En l'absence de justificatif valide, il sera demandé au spectateur de régler la différence entre le prix du billet plein tarif et le tarif spécial qui figure sur le billet.

### **Vente de billets sur internet**

Les billets de spectacle peuvent être achetés sur le site internet du duo dijon : [www.leduodijon.com](http://www.leduodijon.com). Tous les billets nécessitant la présentation d'un justificatif (tarif -12 ans accompagné, tarif « carte culture », tarif réduit etc.) peuvent être achetés sur le site mais devront être retirés au guichet du grand théâtre ou de l'auditorium avant le spectacle ou le soir de la représentation sur présentation d'un justificatif valable. Les abonnements ne pourront pas être achetés sur le site internet. Par contre, il sera possible d'acheter sur internet la carte d'adhérent du duo dijon ainsi que les tickets de parking.

### **Tarif exceptionnel**

Il est instauré un tarif concernant les représentations exceptionnelles. Ce tarif sera appliqué au spectacle « Cirque plume », dans les conditions suivantes.

	Tarif exceptionnel	
	1ère série	2ème série
Tarif plein	30 €	25 €
Tarif « groupe », « adhérent »	26 €	20 €
Abonnement et tarif réduit	20 €	15 €
Tarif enfants - 12 ans accompagnés	15 €	10 €

## **I - AUTRES TARIFICATIONS**

### **2.1 - Visites guidées**

Les visites organisées de l'Auditorium sont proposées à titre gratuit aux organismes à vocation sociale ou éducative ou dans le cadre des relations publiques de la structure. Les visites à titre individuel, ou d'autres groupes, peuvent être prises en charge par l'Office de Tourisme.

Des visites de l'Auditorium et du Grand Théâtre pourront être proposées à des entreprises au prix de 100 € la salle ou 200 € les deux, dans la limite des disponibilités horaires des personnes en charge d'organiser ces visites.

## 2.2 – Locations de salles

Les conditions de location des espaces et des équipements de la grande salle ainsi que des espaces publics d'accès pour la saison 2007-2008 sont les suivantes :

	Pour un minimum de 4 h	½ journée (6 h) (7 h - 13 h ou 13 h - 19 h)	Diurne (12 h) (7 h - 19 h)	Complet (17 h) (7 h - 24 h)
Grande salle	2500 € HT	2800€ HT	4600€ HT	7400€ HT
Grande salle associations	2500 € HT	2500 € HT	2500 € HT	2500 € HT
Petite salle : parterre ou plateau seul ou foyer-bar seul	1250€ HT	1400 € HT	2300 € HT	3700 € HT
Petite salle associations	1250€ HT	1250€ HT	1250€ HT	1250€ HT
Grand salon ou foyer-bar ou studio de danse à l'occasion de spectacles	400€ HT	500 € HT	750€ HT	1200€ HT
Petit salon (à l'occasion de spectacles) incluant 8 places de spectacle ou foyer des musiciens	600€ HT	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## 2.3 - Frais de personnel

Ils s'ajoutent au tarif de location de la grande salle de l'Auditorium. les tarifs sont fixés comme suit :

1) personnels de sécurité, de contrôle, de placement et d'entretien :

Grande salle	2500 € HT
Petite salle : parterre ou plateau avec public ou foyer-bar avec public	1250 € HT

2) personnels techniques :

Coût personnel technique	20 € HT / heure
Coût heure supplémentaire personnel technique et de sécurité	35 € HT / heure

Il pourra être consenti sur ces tarifs de location ainsi que sur les forfaits de mise à disposition des personnels de l'Auditorium une réduction de 20 % au profit du Palais des Congrès et des Expositions de Dijon. Lors de la location par la Ville de salles au Palais des Congrès et des Expositions, le Palais des Congrès consentira également une remise de 20 %.

## 2.4 – Chèques-cadeaux

Est maintenue la possibilité pour le public d'acquérir, et ce uniquement à la billetterie du duo dijon, des chèques-cadeaux valables un an à partir de leur date d'achat, à échanger contre un ou plusieurs billets de spectacles dans la limite des places disponibles et/ou une ou plusieurs cartes d'adhérent.

La valeur des chèques-cadeaux est établie comme suit : 10 € TTC, 15 € TTC, 30 € TTC.

Lors de l'échange du ou des chèques-cadeaux à la billetterie et si le montant du ou des chèques-cadeaux est supérieur au montant de l'achat, la différence n'est pas remboursée.

## 2.5 - Vente de programmes

Des programmes payants pourront être vendus au prix fixe de 3 € dans la salle, aux guichets de l'Auditorium et du Grand Théâtre ou par internet.

## 2.6 - Encarts publicitaires

Les encarts publicitaires dans tous les supports de communication (plaquette de présentation, programmes de soirée, lettre d'information etc.) peuvent être établis comme la saison dernière entre 260 et 3 000 € en fonction de la taille des encarts.

## 2.7 – Vente de tickets du parking Clemenceau

Des tickets de parking ayant une durée de validité de cinq heures de nuit, valables de 19h00 à 24h00, seront vendus aux spectateurs qui le désirent en même temps que leurs billets de spectacle au prix d'un euro les cinq heures de nuit. Ces tickets ne seront pas remboursables en cas d'annulation de spectacle comme en cas de perte du ticket. Ils ne pourront être vendus qu'avec un billet de spectacle, en amont du spectacle.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- adopter les tarifs à appliquer aux activités et à l'exploitation de l'Auditorium pour la saison 2007-2008, tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport;

2- m'autoriser à décider, par arrêté, l'application d'un tarif promotionnel fixé à 7 € (équivalent du tarif de dernière minute) dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de communication et période préalablement définis) afin de vendre un nombre de places ne pouvant dépasser 30 % de la jauge de la salle;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 2/04/07

## ANNEXE

<b>Auditorium</b> <b>Positionnement des séries et des sièges dans la salle</b>
---

Séries	Nombre de sièges	Descriptif
1 <sup>ère</sup>	775	Parterre devant la scène à partir du 3 <sup>ème</sup> rang (en fonction de l'utilisation du proscenium) jusqu'au rang T, 1 <sup>er</sup> balcon
2 <sup>ème</sup>	672	<p><b>- Proscenium</b>  Utilisation des deux proscenium : A et B  Utilisation d'un seul proscenium : DD, EE, FF  Sans proscenium : AA, BB, CC</p> <p><b>- Parterre</b> : U, V, W, X, Y  <b>- Balcons latéraux,</b>  <b>- 2<sup>ème</sup> balcon.</b></p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de séances réservées au public scolaire, la 2<sup>ème</sup> série est étendue à l'ensemble des sièges de la salle.</p>
3 <sup>ème</sup>	164	<p>2<sup>ème</sup> balcon : rangs M, N, O</p> <p>Balcons latéraux :  rangs G à P (places 58, 60)  rangs H à P (places 59, 61)</p>
Série unique		Pas de notion de 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> série
Tarification exceptionnelle		<p>1<sup>ère</sup> série : du rang AA au rang O au parterre  2<sup>ème</sup> série : du rang P au rang Y au parterre ainsi que le 1<sup>er</sup> balcon et les 3 1<sup>ers</sup> rangs du 2<sup>ème</sup> balcon et les rangs A à G des balcons latéraux.</p>

avec une répartition modulable en fonction de la nature des spectacles dans la limite de plus ou moins 30 % (en raison de la présence éventuelle d'une console dans la salle au parterre ou liée aux exigences de la compagnie).